

Informations de Locronan

Keleier Lokorn



AVRIL - EBREL - 2024



Printemps qui vient.....

Printemps qui vient fleurir le temps
Arrive un jour sans qu'on le voit venir
Printemps qui vient comme le vent
Souffler sur l'hiver et le faire partir
Printemps qui vient renaître à nouveau
Nous caresser la peau et nous faire sourire
Printemps qui vient avec la Douceur
Accueillir le Soleil qu'on avait oublié
Printemps qui vient nous réchauffer
Arroser les jardins, faire jaillir les fleurs.

Élodie SANTOS - 2009

Nous vous souhaitons à tous un bel été
Hetñ a reomp holl un hañvezh deus ar c'chentañ

La Collecte des déchets - Dastum al lastez

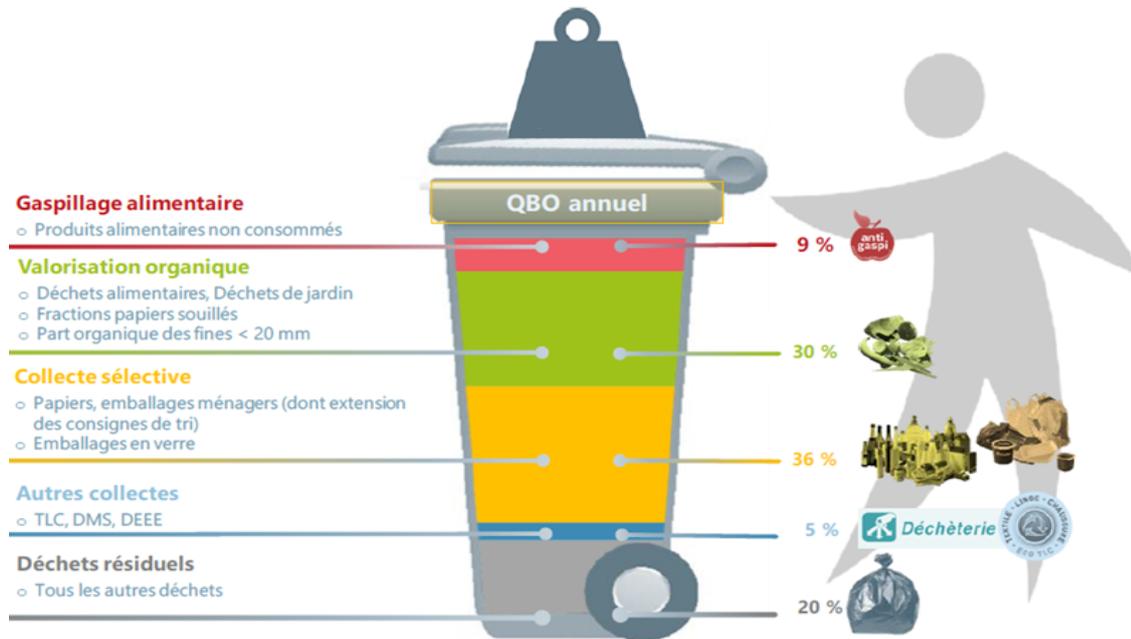
1/ Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

Les dispositions légales imposent aux collectivités la mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers visant la réduction des déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire les déchets banals issus des activités (commerces, artisans, petites entreprises, ...) et collectés avec les mêmes moyens que la collecte de déchets ménagers.

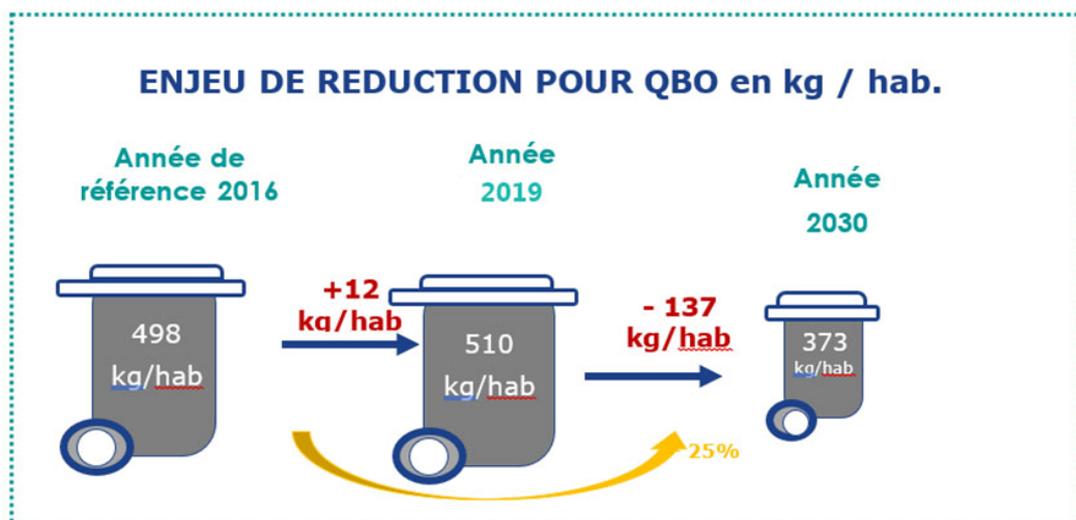
Le message ci-dessous de la Communauté d'Agglomération de Quimper-Bretagne-Occidentale (QBO) vous informe de l'objectif de ce plan et de son adoption en fin d'année par le Conseil Communautaire :

« Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement rend obligatoire l'élaboration et l'adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), pour les collectivités en charge des compétences de collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Le PLPDMA précise des objectifs de réduction des déchets et des mesures pour les atteindre sur une période de 6 ans.

Le schéma ci-dessous indique que nos poubelles contiennent encore beaucoup de déchets valorisables et que les marges de manœuvre sont importantes.



L'objectif de ce plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est de réduire la quantité de déchets par habitant sur le territoire.



Les axes retenus pour ce plan de prévention sont les suivants :

- ◆ Diminuer la production de déchets verts et promouvoir le tri à la source des biodéchets
- ◆ Dynamiser l'Eco-exemplarité
- ◆ Promouvoir le réemploi

Le plan présentant les différentes actions en lien avec ces axes de prévention sera présenté aux habitants de QBO à l'automne 2024, avant d'être adopté au conseil communautaire de fin d'année ».

2/ La collecte par Points d'Apports Volontaires (PAV) :

La collecte des déchets ménagers et assimilés par Points d'Apport Volontaire (PAV) va progressivement se généraliser sur le territoire des 14 communes de l'agglomération sur une période de deux à trois ans (entre la fin 2024 et le début 2027). A Locronan, la collecte est déjà très largement effectuée en PAV sauf au centre-bourg. La mise en place de certains points de regroupement se fera par l'installation de quelques conteneurs enterrés ou semi-enterrés à partir de la fin de l'année 2024. Nous reviendrons donc vers vous pour des informations plus précises sur les modalités pratiques de collecte dès que le calendrier d'implantation de ces conteneurs sera arrêté définitivement.

Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres le 13 d'avril 2024 la lettre d'information « TRI + » de la Communauté d'Agglomération. Celle-ci précise que 6 communes ont été retenues comme étant les premières à bénéficier de l'extension de cette collecte par PAV. **En réalité, Locronan pionnière en la matière, est aussi incluse dans les premières villes retenues**, ce qui porte à 7 le nombre de communes qui verront démarrer les travaux d'installation des Points d'Apport Volontaires entre la fin 2024 et le printemps 2025.

3/ La collecte des biodéchets :

Les collectivités ont l'obligation de proposer aux habitants une solution de collecte des bio déchets.

Le second message de QBO ci-après vous décrit les moyens proposés pour **la collecte de ces bio déchets**, c'est-à-dire les déchets organiques issus des repas (épiluchures, restes de légumes ou de viandes, etc...) : composteurs individuels, composteurs collectifs, abri-bacs ou collectes spécifiques. QBO vous donne dans ce message les coordonnées du site internet sur lequel vous inscrire (www.qbo.bzh) si vous souhaitez bénéficier d'un composteur au tarif donné.

Par ailleurs, QBO vous informe qu'elle mobilisera ses éco-agents pour accompagner celles et ceux qui le souhaitent. QBO proposera également une solution pour la gestion des bio déchets des professionnels de la restauration. **Pour répondre à toute question, les éco-agents sont à votre disposition au 02 98 98 89 58 ou par mail : dechets@quimper.bzh**



Gestion des biodéchets : Quimper Bretagne Occidentale s'organise

À compter du 1er janvier 2024, le droit européen et la loi antigaspillage de 2020 généralisent le tri à la source des bio déchets pour les particuliers et les professionnels.

Afin de respecter cette obligation, l'agglomération proposera, dès 2024, un panel de solutions, adaptées à la situation géographique et au type d'habitat de chacun. Avec un principe simple et vertueux : gérer et valoriser les bio déchets au plus près du lieu où ils sont produits.

Quels sont les biodéchets concernés ?

Les déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

Privilégier le tri à la source des biodéchets

Quimper Bretagne Occidentale souhaite privilégier le tri à la source des bio déchets. Pour ce faire, elle va renforcer sa politique de mise à disposition de composteurs individuels sur l'ensemble de son territoire. Près de 4000 seront déployés en deux ans. Leurs tarifs très avantageux (cinq euros pour un composteur de 300 litres ou dix euros pour un composteur de 600 litres) permettront au plus grand nombre de s'équiper. Les habitants de Quimper Bretagne Occidentale peuvent s'inscrire sur le site internet de la collectivité afin de pouvoir en bénéficier (www.qbo.bzh). Les personnes ayant déjà profité de cette offre avant 2024 pourront en acquérir un deuxième.

Des composteurs collectifs vont également être mis en place dans différents quartiers des communes de l'agglomération. Dans les autres secteurs du territoire et notamment les centres-bourgs ou centres-villes, des abris bacs seront progressivement installés comme Points d'apport volontaire (PAV) dédiés aux biodéchets. Une solution déjà mise en œuvre au centre-ville de Quimper et qui démontre sa pertinence.

Une fois collectés, ces biodéchets seront compostés sur une plateforme locale ou méthanisés.

Quimper Bretagne Occidentale poursuivra également sa distribution de bio-seaux pour permettre à chacun d'amener ses biodéchets jusqu'au Point d'Apport Volontaire dédié ou dans un composteur.

La signalisation routière - Ar panellerezh-hent

Afin de répondre aux attentes exprimées par de nombreux riverains, de pallier à des problèmes de sécurité évidents tant en période de forte fréquentation qu'en période « calme », et d'améliorer la fluidité de circulation, **les dispositions suivantes seront prises** :

- ◆ Réparation, remplacement ou renforcement des signalisations existantes mais endommagées ou devenues peu visibles sur toute la commune,
- ◆ Installation de signalisations directionnelles pour les véhicules à grand gabarit (par exemple : **orientation des camping-cars dès les entrées du bourg vers les parkings aménagés pour eux** ; rappel de l'interdiction des livraisons après 11 heures),
- ◆ Installation aux entrées de bourg de signalisations directionnelles pour les visiteurs vers les parkings,
- ◆ Installation d'une meilleure signalisation des parkings réservés aux résidents et personnes travaillant dans les commerces du centre-bourg ;
- ◆ Maintien en période de haute fréquentation du sens interdit dans le sens de la montée du Chemin de Kerjacob à partir du local des services techniques en raison de la difficulté de croisement, cette voie étant, dans cette période, fortement utilisée en délestage et sortie de bourg dans le sens de la descente,
- ◆ Instauration d'une interdiction de stationner des deux côtés sur ce « Chemin de Kerjacob » en raison de l'étroitesse de la voie, de la difficulté de croisement et du risque que pourrait présenter un stationnement en cas de nécessité d'accès de véhicules de secours,
- ◆ Instauration d'une même interdiction de stationner, pour les mêmes raisons, dans la rue de la Troménie à partir de l'entrée du camping jusqu'au Belvédère,
- ◆ Instauration d'une interdiction de stationner pour les véhicules de plus de 5 mètres de long sur l'ensemble du linéaire des rues de la Montagne et de Chateaulin,
- ◆ Installation d'une signalisation plus visible rappelant les limitations de vitesse déjà instaurées (exemple : « zone de rencontre » en centre-bourg limitée à 20kms/h), à instaurer ou à ré-instaurer dans la traversée des hameaux (exemples : Trésséol ; Goulit-Ar-Guer ...),
- ◆ Renforcer ou revoir la signalisation des services et transports en commun (poste, mairie, école, Office du Tourisme, toilettes publiques, ...),
- ◆ Instauration d'un sens interdit sauf riverains route de Gorréquer en direction du centre-bourg à hauteur de l'intersection menant à Pen Ar Hoat et au Bois du Névet. Un tourne-à-gauche conduira les véhicules vers l'entrée du parking P2-Saint-Germain, vers le lotissement et vers le Bois du Névet,
- ◆ Confirmation des « sens interdits sauf riverains » dans le sens de la montée des rues de Moellien et Moal,
- ◆ Installation de bancs « Place de la Mairie » offrant une possibilité de pause aux visiteurs et empêchant **le stationnement déjà interdit** sur cette place.
- ◆ Installation d'un dispositif empêchant le stationnement sauvage de véhicules ou camping-cars gênant l'accès ou la sortie des domiciles des riverains au bas de la rue Moal,
- ◆ Instauration d'une interdiction de « camping » au Belvédère,
- ◆ Installation en phase de test de chicanes dans les rues de Rosarguen, Saint-Maurice et de la Troménie dans l'objectif de ralentir la vitesse de circulation. Rappel : des panneaux « Stop » ont été apposés rue de la Troménie afin de répondre à une même demande des riverains de ralentir les véhicules en descente. La vitesse des véhicules présente un danger réel en raison de la courbe de la voie qui masque la visibilité. Le premier panneau « Stop » étant en fait peu respecté, un test sera effectué avec une chicane. Les enseignements de ces tests seront tirés pour un maintien ou une modification du dispositif de ralentissement à installer,
- ◆ Clarifier l'interdiction de passage pour les véhicules PL (Poids lourds) entre l'Eglise Saint-Ronan et la librairie Celtique.

Pour information : pour être légalement applicable un sens interdit « sauf riverains » doit être motivé par la présence d'un danger particulier pour tous les automobilistes à emprunter la voie concernée. En l'occurrence, cette signalisation est bien utilisée à Locronan dans le cas d'accès à des rues présentant un risque soit pour une impossibilité ou une difficulté avérée de croisement de véhicules pour rétrécissement de la voie ; soit pour un débouché de circulation sur une zone de rencontre ; soit enfin pour un conflit d'usage entre différents types de véhicules pouvant générer un accident.

L'ensemble de ces dispositions vise non pas à créer des contraintes supplémentaires aux habitants de Locronan mais à renforcer leur sécurité et à apporter une réponse aux inquiétudes exprimées par nombre d'entre eux sur les flux de circulation qu'ils soient saisonniers ou quotidiens. **Les mesures se mettront en place progressivement en fonction de la disponibilité des signalisations. Un suivi sera assuré pour mesurer la pertinence ou l'efficacité de tel ou tel dispositif et tenir compte des évolutions constatées.**



Parkings et leur contrôle - Ar parklec'hioù hag o c'hontroll

La mise en place des horodateurs depuis l'été 2023 simplifie la gestion des parkings. En revanche, un contrôle autre qu'aléatoire s'impose.

La municipalité a engagé une réflexion au sein des commissions Finances, Travaux et Tourisme, sur le mode de contrôle à mettre en œuvre. Un contrôle physique par agents assermentés équipés de scanners nécessitait le recrutement de deux personnes pour couvrir les amplitudes horaires sur l'année et, au vu des expériences conduites sur de nombreuses communes, restait un contrôle aléatoire en raison du nombre de places de stationnement existant sur la commune. La charge annuelle récurrente représentait environ 65 000 à 70 000 euros par an en fonctionnement.

Le conseil municipal du 16 Avril 2024 a décidé l'installation d'un contrôle automatique par caméras dont l'investissement est d'environ 37 000 euros sur la seule année 2024 et la charge annuelle liée à la maintenance du système de 6000 euros. Ce dispositif devrait être opérationnel courant Mai ou début Juin.

Rappel : En cas de non-paiement, le véhicule est verbalisable à hauteur du Forfait de Post-Stationnement (FPS) de 35 euros sachant que le tarif de stationnement est l'un des plus bas de France. Il est de **4 euros à l'année de date à date !**

Les parkings sont payants au même tarif pour tous. La loi ne permet pas d'instaurer une discrimination en créant sur une même aire de stationnement des tarifs différenciés ou des gratuités pour certains et pas pour d'autres. En revanche, **les résidents, affichant sur le pare-brise de leur véhicule l'autocollant « Locronan » délivré par la Mairie, ont désormais 4 parkings gratuits** qui leur sont dédiés prioritairement à proximité du centre-bourg : place du 19 Mars 1962 ; parking des Templiers (face au cimetière); parking Ty Lokorn ; et parking Gorréquer (mitoyen de la verrerie).

Enfin, il est aussi rappelé que le parking Mission est réservé au stationnement des autocars et que les emplacements de stationnement existants actuellement rue du Prieuré face aux restaurants vont laisser place en fin d'année, dans le projet d'aménagement d'entrée de bourg présenté aux riverains et adopté en Conseil Municipal, à un espace vert planté améliorant l'aspect qualitatif de cette arrivée à Locronan. Seules les places PMR existantes à l'angle de la rue du Prieuré et de la rue du Moëllien seront maintenues.

Pour information, la municipalité envisage toujours le recrutement de jeunes locronanais pour l'accueil aux entrées de Locronan durant l'été. Le contenu de la mission qui leur sera confiée doit encore être ajusté. Elle portera plus désormais sur l'accueil, l'information des visiteurs et l'entretien du site.

La Fondation du Patrimoine - Diazevadur ar glad

Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine, la Fondation du Patrimoine incite à la restauration extérieure des biens reconnus d'intérêt patrimonial.

Le propriétaire d'un bien privé non déjà protégé au titre des monuments historiques bâti (maison, lavoir, pigeonnier, four à pain, moulin,...) ou non-bâti (parc et jardins par exemple) mais reconnu d'intérêt patrimonial, peut accéder à un label délivré par la Fondation du Patrimoine et ainsi bénéficier d'une aide d'au minimum 2% des montants des travaux de restauration extérieure.

L'attribution du label permet aussi d'obtenir un avantage fiscal par une déduction de 50% minimum du montant des travaux du revenu imposable. La demande est soumise au préalable à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France afin de déterminer l'intérêt patrimonial du bien. Pour cela, il doit être soit situé en zone rurale, dans le bourg ; soit situé en Site Patrimonial Remarquable ou en site classé ; soit encore caractéristique du patrimoine rural. Outre cet intérêt patrimonial, les critères d'éligibilité sont :

- ◆ le bien doit être visible depuis la voie publique ou accessible au public ;
- ◆ la restauration envisagée doit être de qualité ;
- ◆ les travaux ne doivent pas être débutés.

Les informations et dossier de demande de label sont disponibles sur : www.fondation-patrimoine.org

Nos pensées aux familles :

Le 25 mars : Marie BODÉANAN veuve LE QUÉAU



GRATUIT

FACILE À INSTALLIER ET À UTILISER



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

SOYEZ
ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

OFFERT PAR
VOTRE
MAIRIE

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur ♥ situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !



© PanneauPocket

ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Dimanche 09 juin
Salle Ti Lokorn de 8H à 18H

Ville de Locronan
KFR Lokorn

26^{ème} édition
2024

Locronan

Marchés nocturnes
d'artisanat
et de terroir
sur les places
et dans les rues
de Locronan
de 18h à 23h

LES JEUDIS

18/07
25/07
01/08
08/08
15/08
22/08

Entrée et parking
GRATUITS

Les Marchés aux étoiles

Marc'had Ar Stered

Si besoin, contacter Véronique GILOT en mairie, elle se fera un plaisir de vous assister à installer ou utiliser l'application.



À NOS CHERS ENFANTS

Afin de maintenir la sécurité des manèges, les « tapis d'amortissement » des chutes ont été renouvelés.

Soyez prudents et amusez-vous bien !

Les rendez-vous à venir ... - An emgavioù da zont...

Samedi 04 mai : Plantation traditionnelle de l'Arbre de Mai,

Samedi 4 & dimanche 5 mai : Fête Médiévale dans les rues & Salon du Livre Policier (Place du 19 mars 1962)



Samedi 4 mai : Fest-Noz - Salle Ti Lokorn - 21H - Organisé par l'Association « Danserien Bro Lokorn »

Jeudi 9 mai : Cochon grillé - Parking St-Germain - Rendez-vous à partir de 12H - Organisé par l'Association « Locronan Vie et Tradition - Lokorn Buhez Hag Hengoun »

Vendredi 10-Samedi 11-Dimanche 12 mai : Exposition des « Artistes amateurs » de Locronan - Salle Ti Lokorn

Vendredi 10 mai - Jeudi 17 Juillet - Jeudi 7 août & Dimanche 8 septembre : Brocantes

Samedi 11 Mai : 38ème édition - Passage du Tour du Finistère cycliste



Lundi 20 mai (Lundi de Pentecôte) : Chorale « Courant d'air » de Lorient—11H30 Place de l'église + Présentation d'une trentaine de camions anciens par l'Association Française des véhicules d'époque.

Samedi 08 Juin : TI AR SONJ fêtera les 30 ans de l'association. Début à 15H sur la place du 19 mars 1962 avec participation à différents jeux ainsi qu'une exposition de photos. A partir de 19H - apéro musical et repas partagé avec le groupe LIVER POUL et à 21H - bal populaire sur la place du 19 mars 1962 avec un DJ.



Samedi 22 juin : Feu de la Saint-Jean

Mardi 9 juillet : Randonnée « Sur les Chemins de l'été » - Départ 18H - Place du 19 mars 1962 (distance 8,5 kms)

Jeudis 18 & 25 juillet - 1er-08-15 & 22 août : Marchés aux étoiles

Vendredi 19 au Dimanche 28 juillet : Festival International du Film de Bretagne



Jeudi 1er août : Festival « Les Enfants sont des Princes »



RAPPEL

Place de l'Eglise

de 10H à 18H30 du 24 mars au 15 septembre (sauf entrées et sorties école)
de 10H à 12H et de 14H30 à 16H30 du 16 septembre au 23 mars



Le printemps amène les « papillons » ...
Les gendarmes sont à l'œuvre !

#OBJECTIF PATRIMOINES CONCOURS PHOTO

Du 20 avril au 31 août 2024



Toutes les informations (modalités, règlement, lots à gagner...) :

WWW.PATRIMOINES-DE-BRETAGNE.FR



Réunis sous la bannière « Patrimoines de Bretagne », les 3 réseaux : les Communes du Patrimoine Rural, les Petites Cités de Caractère® et l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes historiques de Bretagne, organisent la **6ème édition** du concours photo « #Objectif Patrimoines », **entre le 20 avril et le 31 août 2024**. Au total, **98 cités** sont éligibles dans ce concours destiné aux photographes amateurs. Organisé à l'échelle de la Bretagne historique, ce rendez-vous annuel est unique en France.

Ouvert aux personnes mineures et majeures selon **trois catégories : école-structure jeunesse, moins de 15 ans, plus de 15 ans** – ce concours invite les habitants et les visiteurs à s'approprier les patrimoines bretons. Qu'ils soient architecturaux, paysagers, immatériels...tout un chacun laisse place à sa créativité et livre ses plus belles images.

Les patrimoines, tantôt visibles, tantôt perceptibles, tantôt indicibles, qui fascinent ou interrogent, provoquent un sentiment de dépassement, de fierté et bien souvent un sentiment de devoir. L'objectif de l'événement est d'inviter les personnes à prendre conscience, par la photographie, de cette richesse commune et de la nourrir par les regards et instants uniques captés par les participants.

Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :

Antoine GABRIELE, Maire : **mardi, mercredi & samedi matin.**

Jean-Luc LECLERCQ : Tourisme, Commerce : **samedi matin.**

Claudine KERBRAT : Finances, économie, juridique : **samedi matin.**

mairiedelocronan@orange.fr
www.villedelocronan.bzh
Tel : 02.98.51.80.80

ALSH : 02.98.51.80.75/animculturelocronan@gmail.com

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin						
	9h à 12h					
Après-midi	14h à 17h	X		14h à 17h		X

Horaires de la Poste : lundi au samedi de 10h00 à 12h00

Cabinet médical des Drs Puzkarek, Le Calvez et Chapalain
29 bis, rue de la Montagne
02.22.25.50.39 - « cabinetmedical-locronan.sante.pro »

Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15 **Pompiers** : 18 **Gendarmerie** : 17
Taxi : Armor Radio Taxi : **02.98.55.44.44 / 06.08.07.08.51**

Office du tourisme : www.locronan-tourisme.bzh
Courriel : infos@locronan-tourisme.bzh tél : 02.98.91.70.14.

Médiathèque : Mercredi & Samedi de 14h à 16H

Ti ar Soñj : 07.68.23.59.53. www.tiarsonj.fr / Email: tiarsonj@gmail.com

ADADOM : lundi au vendredi - 9H /12H - 14H/16H - 02.98.92.86.16

Déchèteries : Quimper Nord (Horaires d'été)

lundi-mercredi-vendredi-samedi : 9H-12H / 14H-18H30
mardi et jeudi 14H-18H30

Guengat : lundi au vendredi 14H-18H // samedi 9H-12H / 14H-18H

Un container à journaux au profit de l'APE se trouve à l'entrée du stade.

Horaires des messes et actualités de la paroisse :

www.paroissesainteanne.fr

DÉFIBRILATEURS : Pignon de la poste / Pignon toilettes Croix de Mission Église (Grille Pénity) / Ti Lokorn (Entrée ; extérieur Rue du Four)

